

Charte Intégrité de Quinoa :

Charte par typologie d'acteur

1. Personne sous contrat de Quinoa

C'est-à-dire toute personne employée, mise à disposition ou sous contrat temporaire, signe la charte avant son entrée en fonction.

Cfr Règlement de Travail

1. En m'engageant chez Quinoa, j'affirme adhérer aux valeurs portées et défendues par l'asbl : égalité (en ce compris entre les genres), de respect des personnes, de respect des diversités et de non-discrimination.
2. En m'engageant chez Quinoa, j'accepte le principe d'exemplarité et dès lors d'incarner ces valeurs tant sur mes lieux de travail que dans ma vie privée publique.
3. En m'engageant chez Quinoa, je m'engage à faire usage des ressources financières et matérielles de l'asbl strictement dans le cadre de ses missions, ainsi que de soutenir les principes de consommation sobre et éthique portés par l'asbl.
4. En m'engageant chez Quinoa, je comprends que je suis tenu.e à la réserve et à la confidentialité (notamment sur tout ce qui est lié à la vie privée et aux positionnements individuels des membres et des personnes des publics, mais aussi sur les contenus de débats stratégiques internes aux instances à caractère confidentiels).
5. En m'engageant chez Quinoa, je m'engage à être transparent.e sur toute situation de conflit d'intérêt dans laquelle je pourrais me trouver dans le cadre de mes fonctions.

2. Facilitatrice et volontaire de projet international

C'est-à-dire toute personne participant à un projet international : la signature du contrat contenant la charte intégrité fait office d'inscription avec les frais d'inscription.

Cfr contrat de facilitatrice, contrat participant.e classique, contrat participant.e GROUPE

Quinoa vous propose un projet collectif, organisé en collaboration avec un partenaire international, dans un contexte de rencontre interculturelle. Ces trois dimensions présentent des défis pour s'assurer que l'expérience soit positive pour toutes les parties-prenantes.

Les facilitatrices et les participant.es, par leur conduite, sont co-responsables de la réalisation d'un projet :

- orienté vers **l'ouverture aux autres et la solidarité,**
- fondé sur **le respect** des personnes, des communautés et des cultures, le **respect de l'égalité** entre les genres, entre les origines sociales, géographiques, culturelles, et **le respect de la diversité,**

Les participant.es **s'engagent** dès lors à adopter un comportement qui incarne ces valeurs.

C'est pourquoi Quinoa partage cette charte avec chaque participant.e. Elle vise tant à accompagner la réflexion qu'à baliser ce qui est attendu.

1. Respecter les communautés d'accueil dans le pays de projet

La relation voyageur.euse – accueillant.e n'est pas neutre, surtout dans un contexte interculturel. Il s'agit de manière générale de s'efforcer à ne pas renforcer les rapports de dominations inhérents à la relation d'une part, et de se garder de toute attitude et de toute intervention qui pourrait bouleverser les équilibres sociaux, culturels et écologiques des communautés d'accueil d'autre part.

Dans ce cadre, **chaque participant.e Quinoa s'engage à:**

- 1) Respecter les lois en vigueur : cela semble une évidence, et pourtant 😊
 - Cela concerne tous les aspects de la loi : change, douane, roulage, alcool, respect de l'intégrité physique et morale des personnes, respect des normes et mesures sanitaires en vigueur durant toute la durée du processus, consommation et/ou transport de produits illicites, etc. De même, le facilitatrice s'interdit toute consommation et trafic de drogues.
- 2) Respecter l'intégrité morale et physique des personnes et des communautés, notamment en :
 - Adoptant une démarche d'ouverture et d'inclusion des diversités,
 - S'interdisant tout comportement insultant ou dégradant vis-à-vis des personnes de type insultes, propos paternalistes, discriminants, racistes, sexistes, classistes, homophobes,...
 - S'interdisant tout recours à la prostitution, y compris la prostitution indirecte,
 - Portant une attention toute particulière à la protection de l'intégrité physique et morale (y compris affective) des enfants,

- Respectant le droit à l'image des personnes rencontrées (le droit à l'image est le droit de toute personne à disposer de son image et/ou en interdire la fixation et/ ou la diffusion sans son consentement préalable).
- 3) Respecter la diversité et les équilibres sociaux et culturels notamment en :
- Suivant strictement les indications données par le partenaire concernant les comportements attendus. Le partenaire international (et ses représentant.e.s) est l'autorité de référence pour expliciter les systèmes de normes de la région et expliquer les interdits issus du cadre local,
 - S'interdisant tout don et intervention directe sur le lieu qui ne seraient pas au préalable discutés et décidés avec les facilitateurices du groupe et le partenaire, y compris la distribution de médicaments,
 - Evitant les objets de valeur (téléphone, bijoux, argent, etc.) qui renforcent les déséquilibres avec les communautés d'accueil (objets, qui, par ailleurs, sont sous votre entière responsabilité !),
 - S'engageant à tenir les promesses exprimées et dès lors éviter les promesses difficiles à tenir (promesse de venir rendre visite, etc.),
 - Modérant sa consommation d'alcool et de cigarettes en respectant les normes de la région du projet,
 - Respectant les codes vestimentaires de la région de projet.
- 4) Respecter l'environnement, notamment en :
- Limitant un maximum sa production de déchets (tendre un maximum vers le zéro déchet),
 - Respectant scrupuleusement le tri et la gestion des déchets à tout moment du séjour (en fonction de ce qui est proposé par le partenaire international et/ou la communauté d'accueil).

2. Respecter le partenaire international

Quinoa entretient des relations avec ses partenaires basées sur la confiance et le respect. Même si toutes les questions peuvent bien entendu être posées et les interpellations partagées, chaque participant.e s'engage à :

- Respecter le cadre du projet tel que défini par le partenaire international, ainsi que les autres exigences du projet (planning, horaire, budget, etc.),
- Respecter les normes sanitaires agréés avec le partenaire,
- Participer activement aux activités prévues.

3. Respecter le groupe

La vie en groupe est un défi dans lequel il faut trouver un équilibre entre le cadre du projet, les besoins individuels de chacun.e, et les besoins de la vie du groupe. Dans ce cadre, chaque participant.e s'engage à :

- Participer activement à la création et à l'entretien d'une dynamique de groupe positive,
- Participer activement à la création d'une dynamique de groupe égalitaire en faisant doublement attention à ne pas entretenir des rapports de domination présents dans la société (en termes de gestion des tâches, temps de parole, etc.),
- Adopter une démarche d'ouverture et d'inclusion des diversités,
- Respecter la sensibilité et les demandes/besoins de chaque participant.e par rapport à la situation sanitaire,

- Respecter les règles de base de la vie en groupe : respect des horaires et des autres engagements pris collectivement et participation active aux activités planifiées.

4. Respect de soi-même

Nous avons insisté sur ce qui est attendu de vous pour respecter les autres parties-prenantes, en termes d'intégrité et de diversités. Il faut terminer en soulignant que toutes les parties prenantes du projet sont bien entendu tenues au respect de sa propre intégrité physique et morale. Dans ce sens, chaque participant.e est invité.e à :

- Questionner toute situation qu'il-elle ressentirait comme contraire au respect de son intégrité, et exprimer son questionnement au groupe/aux facilitateurices/au partenaire/à l'équipe de Quinoa,
- Identifier tout malaise et le communiquer directement à une personne de son choix (aux facilitateurices du groupe, au partenaire international, à l'équipe de Quinoa, ou à toute autre personne de confiance).
- Témoigner, le cas échéant, d'une atteinte à l'intégrité physique et/ou morale dont il-elle aurait été témoin, aux facilitateurices du groupe, et/ou à l'équipe de Quinoa, et/ou à toute autre personne/institution jugée pertinente.

3. Partenaire international

C'est-à-dire toute personne avec laquelle Quinoa signe la convention partenariale.

Cfr convention partenariale

1. En collaborant avec Quinoa, j'affirme adhérer aux valeurs portées et défendues par l'asbl : égalité (en ce compris entre les genres), de respect des personnes, de respect des diversités et de non-discrimination.
2. En collaborant avec Quinoa, je m'engage à faire usage de l'appui financier de Quinoa dans le cadre de l'objet social de l'association.
3. En collaborant avec Quinoa, je comprends que je suis tenu.e à la réserve et à la confidentialité, notamment sur tout ce qui est lié à la vie privée des participant.e.s et facilitateurices de projets.
4. En collaborant avec Quinoa, je m'engage à être transparent.e sur toute situation de conflit d'intérêt dans laquelle je pourrais me trouver dans le cadre de la collaboration.

En cas de non-respect de cette charte intégrité par le partenaire, Quinoa prendra les mesures suivantes de manière progressive et en fonction de la gravité de la situation :

- Discussions et recommandations pour remédier directement à la cause ;
- Points d'attentions accentués et mesures supplémentaires pour prévenir les risques ;
- Fin du contrat.

4. Le Conseil d'Administration

C'est-à-dire toute personne élue au Conseil d'Administration signe la charte avant son entrée en fonction.

1. En m'engageant chez Quinoa, j'affirme adhérer aux valeurs portées et défendues par l'asbl : égalité (en ce compris entre les genres), de respect des personnes, de respect des diversités et de non-discrimination.
2. En m'engageant chez Quinoa, j'accepte le principe d'exemplarité et dès lors d'incarner ces valeurs tant sur mes lieux de travail que dans ma vie privée publique.
3. En m'engageant chez Quinoa je m'engage à faire usage des ressources financières et matérielles de l'asbl strictement dans le cadre de ses missions, ainsi que de soutenir les principes de consommation sobre et éthique portés par l'asbl.
4. En m'engageant chez Quinoa, je comprends que je suis tenu.e à la réserve et à la confidentialité (notamment sur tout ce qui est lié à la vie privée et aux positionnements individuels des membres et des personnes des publics, mais aussi sur les contenus de débats stratégiques internes aux instances à caractère confidentiels).
5. En m'engageant chez Quinoa je m'engage à être transparent.e sur toute situation de conflit d'intérêt dans laquelle je pourrais me trouver dans le cadre de mes fonctions.
6. En m'engageant chez Quinoa je m'engage à être régulier aux réunions et travaux du CA et à participer activement à son fonctionnement collectif et à son organisation tournante.